

Procès verbal

Le lundi 24 juin 2024 à 18 h 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Georges TINET.

Secrétaire de la séance : Jacqueline BOUYGES

Présents : Yves BERNARDI, Jacqueline BOUYGES, Sandra CAMPESE, Thierry CHAFER, Yannick DETRE, Fabienne DUCHER, Lou DUREL, Florence GRAVA, Francis HILLAIRE, Jean-François LAMOUREUX, Marie-Line MARIANY, Jérôme PLAZANET, Georges TINET, Thomas VIGOUROUX

Représentés : Fabrice BALDO représenté par Florence GRAVA, Jérémy CUBIZOLLE représenté par Georges TINET, Christelle PANAFIEU représentée par Sandra CAMPESE

Absents et excusés : Éric BARDY

Délibérations du conseil :

Illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (N°DE_022_2024)

Illuminations de fin d'année 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu 2 devis pour le projet d'illumination 2024-2025 :

- Option 1 : 5 400,00 € avec une part communale de 2250,00 €
- Option 2 : 4 920,00 € avec une part communale de 2050,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représente choisir l'option numéro 1 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec TE 63.

Fonds de concours (N°DE_023_2024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a inscrit au budget prévisionnel de 2024 l'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 120 973,43 € HT soit 145 168,12 € TTC.

L'acquisition de cette balayeuse permettra aux agents des services techniques d'être autonomes dans le travail de nettoyage de la voirie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de l'Agglo Pays d'Issoire au titre du Fonds de concours pour la somme de 60 450,00 €, soit un peu moins de 50 % du coût de la balayeuse.

Subvention déplacement jeunes du lycée de Brassac les Mines (N° DE_024_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière pour couvrir une partie des frais de transport des élèves de 1^{ère} Bac Pro Commerce du lycée Rabelais de Brassac les Mines.

Ces élèves étaient sélectionnés pour la finale nationale de la mini-entreprise qui s'est tenue à Paris le 6 juin dernier.

Les frais de transport étant une charge financière importante, l'administration du lycée sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une aide financière de la commune de 250,00 €.

Subvention scolaire voyage en Espagne (N° DE_025_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention du collège de Brassac les Mines pour participer au financement d'un voyage scolaire qui a eu lieu en Espagne du 27 mai au 31 mai 2024 et qui concerne les élèves de 3^{ème}.

La participation demandée à chaque élève est de 439 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une subvention de 40,00 € par collégienne la commune qui sont au nombre de 9 soit une subvention globale de 360,00 €.

Remplacement d'une déléguée suppléante au SICTOM (N° DE_026_2024)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est représentée au SICTOM Issoire-Brioude par un délégué titulaire (Francis HILLAIRE) et par une déléguée suppléante.

Le poste de déléguée suppléante est actuellement vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Madame Fabienne DUCHER comme déléguée suppléante au SICTOM Issoire-Brioude.

Tableau des effectifs (N°DE_027_2024)

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal la nécessité de modifier ainsi le tableau des emplois permanents :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Transformation d'un poste d'adjoint technique (CDD de 5 mois) en un poste d'adjoint technique (CDD de 6 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de valider ainsi modifié, le tableau des emplois récapitulés ci-dessous :

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE D'HEURES
SERVICE ADMINISTRATIF		
Attaché principal	A	35,00
Adjt administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjt administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint administratif	C	35,00
SERVICE ECOLES ET CANTINE		
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,00
Adjoint d'animation	C	8/00
SERVICE TECHNIQUE		
Technicien	B	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique (CDD de 6 mois)	C	35,00

Recensement 2025 (N°DE_028_2024)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune doit être effectué du 16 janvier au 15 février 2025.

Cette opération nécessite au préalable de nommer un coordonnateur chargé de superviser et d'assister les agents recenseurs qu'il conviendra de recruter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le coordonnateur communal.

Décision modificative n°1 (N°DE_029_2024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver, au budget de la commune, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

INVESTISSEMENT		RECETTES
10226	Taxe d'aménagement	+ 2000,00 €
TOTAL :		2 000,00 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES
2111	Terrains nus	• 2 000,00 €
TOTAL :		2 000,00 €

Subvention exceptionnelle (N°DE_030_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Angel's Country pour l'organisation de 9 marchés nocturnes sur le territoire de la commune durant la période d'été 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 100 € à l'association Angel's Country.